

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2024-1329  
RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 23 septembre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1329 intitulé « Règlement sur la gestion des matières résiduelles » visant principalement à retirer la collecte des résidus verts à même la collecte des bacs verts pour la prévoir lors des collectes des encombrants.

Le règlement N° 2024-1329 est entré en vigueur le 25 septembre 2024 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024  
et publié le 2 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière